

EN QUÊTE DE MORCEAUX CHOISIS...

... POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Intervention destinée à faire partager les valeurs de la République
*(Les élus lycéens ont pu expérimenter l'atelier ici proposé - Il est transposable
aux élèves de classe de Seconde, en EMC*)*

1. Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu. Mobiliser des connaissances .

Enquête portant sur des textes fondateurs à identifier et des repères chronologiques à dater. Support: morceaux choisis (photocopie A4). Temps d'échanges en classe ensuite (notamment: étymologie, principes et valeurs, piliers de la laïcité, paix sociale, exception du droit dans trois départements , exemple de Nogent- les-Vierges en juillet 1905, charte de la laïcité en 2013).

** Extract BO EMC Seconde, 25 juin 2015 : Les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir.*

MOBILISONS-NOUS POUR L'ECOLE !



La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. [...] La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

EN QUÊTE DE MORCEAUX CHOISIS...

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Liberté, Liberté chérie
combats avec tes défenseurs!
Sous nos drapeaux, que la
victoire accoure [...] ton
triomphe et notre gloire!

La laïcité de l'Ecole offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. [...] La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'Ecole comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

... DE TEXTES FONDATEURS

TEXTES FONDATEURS

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Mobilisons-nous pour l'école!

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. / La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

EN QUÊTE DE MORCEAUX CHOISIS...

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Liberté, Liberté chérie (combats avec tes défenseurs)! Sous nos drapeaux, que la victoire accoure / ton triomphe et notre gloire!

La liberté de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. / La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

... DE TEXTES FONDATEURS

Constitution 1958, art 1 et 2

Loi 1905, art 1 et 2

Charte laïcité 2013, art 6 et 8

Marseillaise, couplet 6

DDHC 1789, art 10 et 11

Les principes et valeurs sont énoncés dans:

- La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen
- La loi de séparation des Eglises et de l'Etat
- La constitution de la Vème République

1789

1905

1958

démocratique

République indivisible

République

République laïque

République sociale

«Règles définissant une manière type d'agir / Base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose, ou qui en régit le fonctionnement.» *Larousse.fr*

«Ce qui est posé comme vrai, beau, bien, d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre.»

Larousse.fr



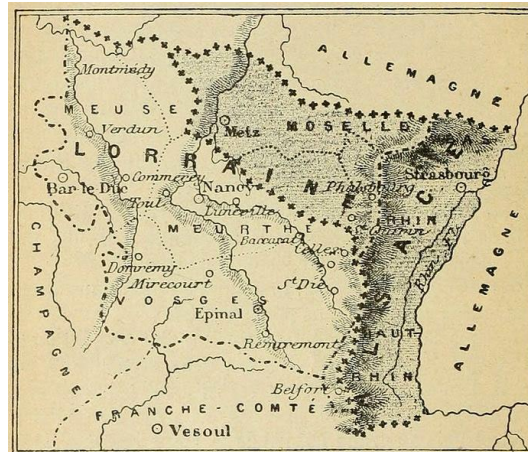
«La laïcité ne porte pas sur Dieu, mais sur la société. Ce n'est pas une conception du monde ; c'est une organisation de la Cité. Ce n'est pas une croyance ; c'est un principe, ou plusieurs (...).
Dictionnaire philosophique, article « Laïcité », 2013



Le rire, 1905



La République assure la **liberté de conscience**. Elle garantit le **libre exercice des cultes** sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.
 La République ne reconnaît, ne **salarie** ni ne **subventionne aucun culte**.



«Les provinces perdues»,
 G. Bruno, 1877

NOGENT s/ OISE

MAIRIE

DE NOGENT-LES-VIERGES.

Sur la proposition de Monsieur Michel, membre de l'assemblée

Le Conseil,

Considérant que le qualificatif de « les Vierges » donné jadis à la ville de Nogent ne répond plus aux idées de l'époque où le mysticisme a fait place à la raison,

Considérant aussi que cette appellation rend l'objet de la risée générale ses habitants appelés au dehors pour les affaires et surtout les diverses sociétés chaque fois qu'elles prennent part à un concours,

Considérant, en outre, qu'il existe des précédents où l'on a emprunté à la situation

géographique le qualificatif le plus propre, tels Nogent-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, etc., et qu'en l'occurrence l'Oise qui arrose une partie du territoire serait certainement le qualificatif qui siérait le mieux.

Délibère à la majorité des membres présents, moins les voix de Messieurs Ducrocq et Ledieu, et celle de Monsieur Butteux qui étant arrivé à l'issue du vote, a déclaré ne pas vouloir y prendre part et décide que désormais la ville de Nogent-les-Vierges prendra le nom de Nogent-sur-Oise.

Délibération du conseil municipal
du 1^{er} juillet 1905

1 | L'enseignement est laïque, neutre et de qualité. Les élèves bénéficient de la même qualité d'enseignement, quel que soit leur territoire.

2 | La République est ouverte à tous les citoyens, quelle que soit leur origine, leur religion ou leur conviction.

LA REPUBLIQUE EST LAÏQUE

3 | La République garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.

4 | La République assure la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ
À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La République garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

7 | La République assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La République permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La République implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves les sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à la précision des savoirs, aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. La port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

pour tous

La France est une République laïque

Laïcité est laïque

La charte de la laïcité à l'école

1 | La France est une République indétrépassible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

Res publica

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La République assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La République permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La République implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves les sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. La port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



REFLEXION EN JEU...

... POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

2. Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. S'impliquer dans le travail en équipe.

Etudes de cas concrets (actuels & éclairages historiques). Support: 10 affiches de l'exposition «*La laïcité en questions*» de la BNF* (placée sur les murs de la salle) portant sur les liens historiques et l'actualité. Temps de débat en classe ensuite.



* Télécharger les panneaux de l'exposition de la BNF «*La laïcité en questions*» :
<http://classes.bnf.fr/laicite/telecharger/01.htm>

Exemple EMI

Les 10 panneaux de l'exposition de la BNF
«La laïcité en questions» ...

... pour contribuer au
parcours citoyen



La laïcité ennemie des religions ?

Des limites à la liberté d'expression ?

Peut-on rire de tout ?

Pourquoi interdire les signes ostensibles
d'appartenance religieuse dans l'école
publique ?

Jusqu'où respecter les différences ?

Peut-on tout tolérer ?

Une culture commune ?

Tuer au nom de Dieu ?

La laïcité principe universel ?

Quelques textes de référence



L'enseignement moral et civique
Il permet aux élèves de **comprendre le bien-fondé des règles** régissant les comportements individuels et collectifs, **le pluralisme des opinions, les convictions, les modes de vie**, etc. Il favorise le respect des droits et de la loi.

La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement
Les élèves sont encouragés à **s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs** qui ont besoin de soutiens variés.

L'éducation aux médias et à l'information
Elle permet aux élèves d'**apprendre à lire, à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique, à se forger une opinion**, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

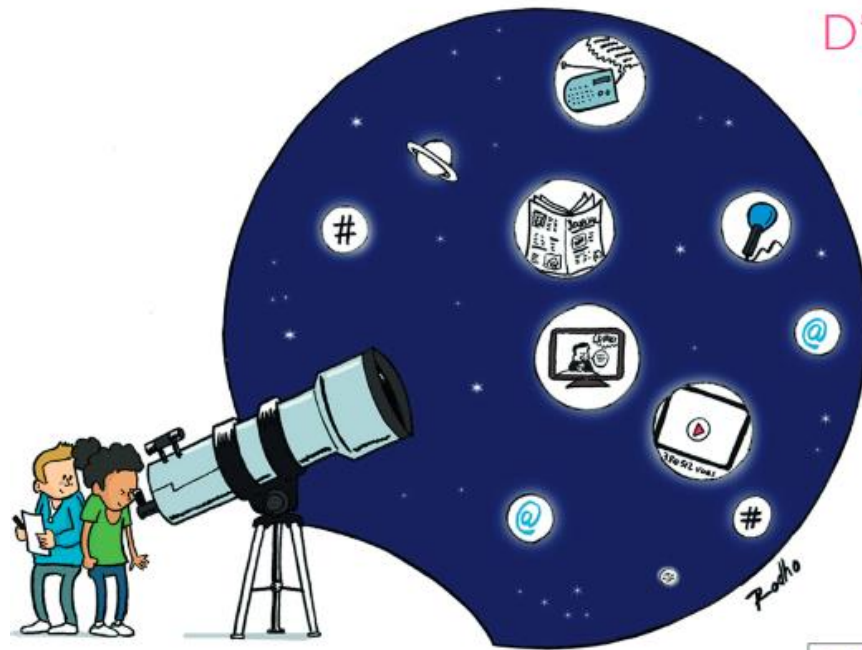
**SEMAINE DE LA PRESSE
ET DES MÉDIAS
DANS
L'ÉCOLE®**
19 ▶ 24 mars 2018

ENSEIGNANTS, PARTICIPEZ !

INSCRIPTIONS **du mardi
9 janvier au mercredi 7 février**
sur CLEMI.FR

Avec les journaux et magazines réservés datés du mercredi 7 mars 2018 et du dossier pédagogique «*D'où vient l'info?*», les élèves ont pu aborder la question de la provenance et de la diffusion des informations au travers de 2 axes:

- la vérification des sources.
- la sensibilisation au métier de journaliste quant à la responsabilité de publication et au partage de contenus en ligne.



Thème 2018
**D'où vient
l'info?**

Exemple Média lors des attentats

Les 10 panneaux de l'exposition de la BNF
«La laïcité en questions» ...

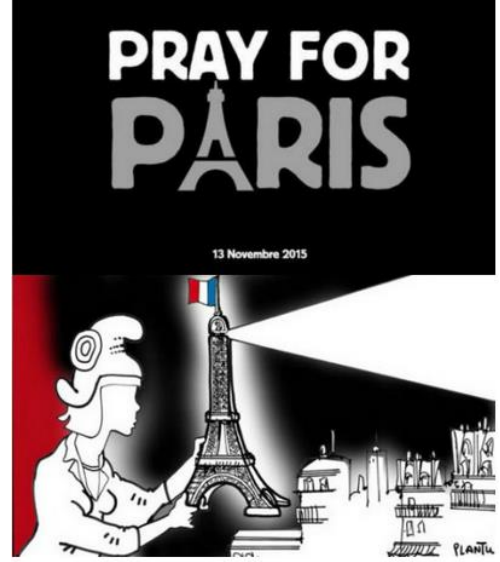
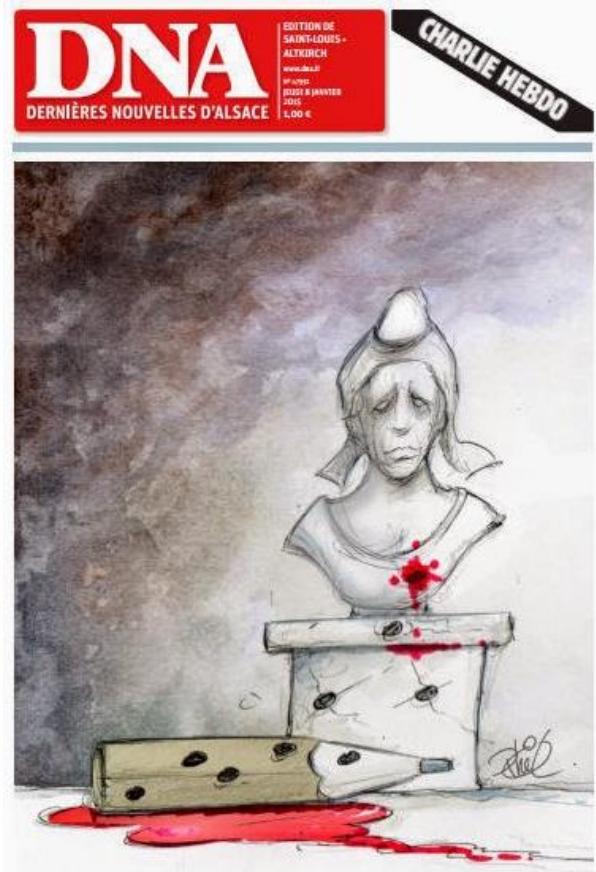
... pour mettre en jeu
l'actualité



La laïcité ennemie des religions ?
Des limites à la liberté d'expression ?
Peut-on rire de tout ?
Pourquoi interdire les signes ostensibles
d'appartenance religieuse dans l'école
publique ?
Jusqu'à où respecter les différences ?
Peut-on tout tolérer ?
Une culture commune ?
Tuer au nom de Dieu ?
La laïcité principe universel ?
Quelques textes de référence



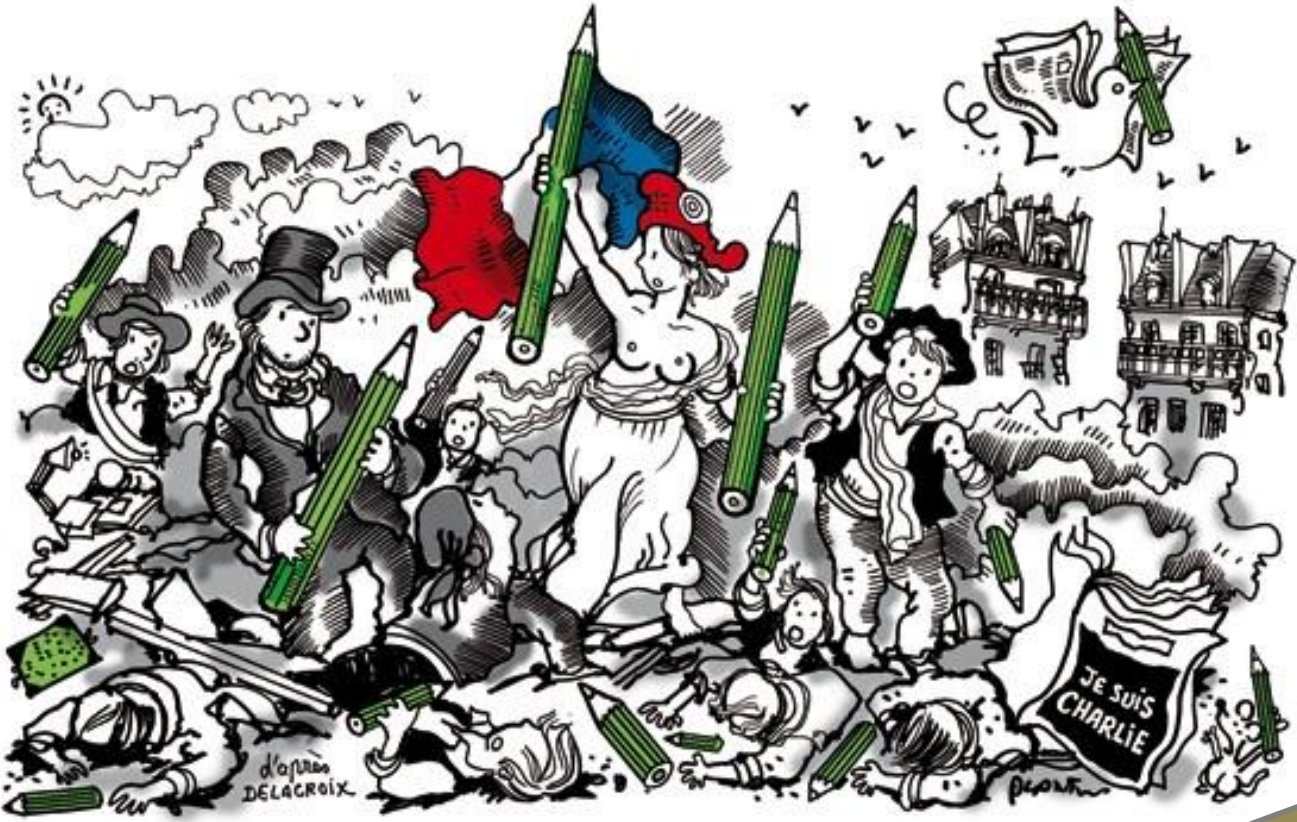
Unes et dessins
d'actualités,
janvier et
novembre 2015
et mise en
perspective avec
élèves.



Cf CLEMI, ressources pour aborder, en classe, les attentats à Paris, notamment à travers les Unes de novembre 2015:

MOBILISATION

<http://archives.clemi.org/fr/13novembre/>



Manifestation de la Résistance au terrorisme pendant la Seconde Guerre mondiale

cartooningforpeace.blog.lemonde.fr
SHAHRO CJ-HEIDARI



Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Liberté

Paul Eluard, 1942

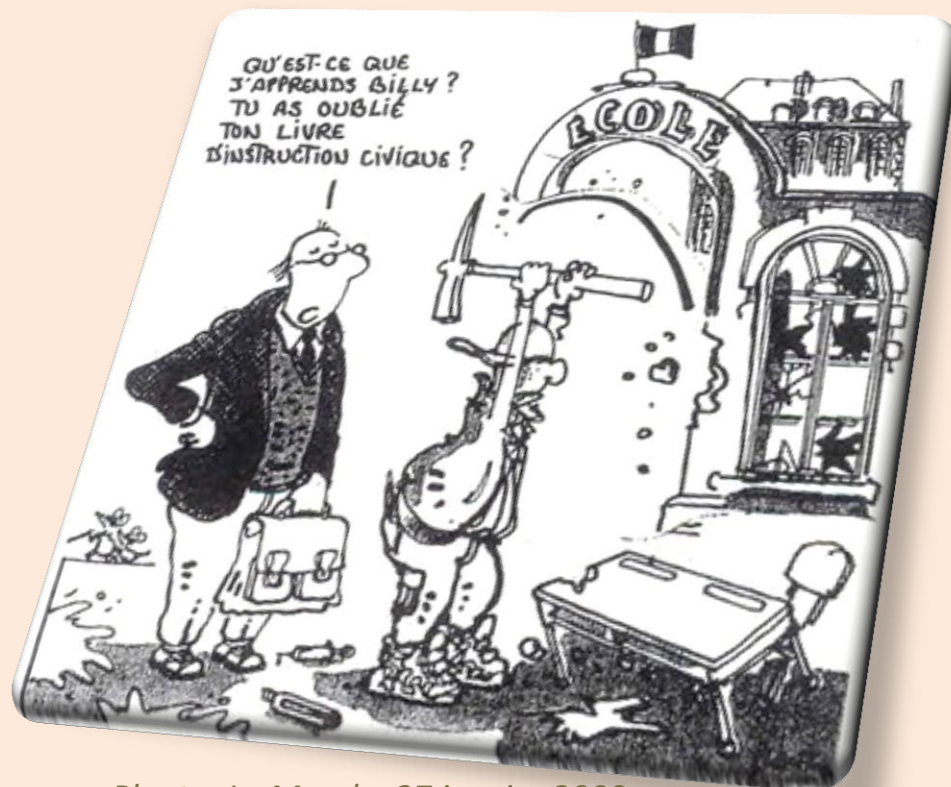
EN BILAN



«On ne naît pas citoyen, on le DEVIENT»

Spinoza, L'Éthique, 1677

Au-delà des principes républicains, l'École de la République est également le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et du «*vivre ensemble*», capable de former des citoyens éclairés, de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.



Plantu, Le Monde, 27 janvier 2000